



Strasbourg, le 13 mai 2024

T-PVS/PA(2024)09

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent
44^e réunion

14^e réunion du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques

17-18 avril 2024
(Vaduz)

- RAPPORT DE REUNION -

*Document préparé par
le Secrétariat de la Convention de Berne*

Le Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques s'est réuni à Vaduz (Liechtenstein) les 17-18 April 2024. Le Comité permanent/Bureau est invité à:

- prendre acte du rapport de la réunion du Groupe d'experts;
- remercier les autorités du Liechtenstein;
- prendre note de l'élection de Mme Danielle Hofmann à la présidence du Groupe d'experts;
- examiner et, le cas échéant, adopter le projet de recommandation définissant les obligations contraignantes et non contraignantes des Parties à l'égard du Réseau Émeraude et, dans un deuxième temps, demander l'élaboration d'orientations détaillées sur les exigences peu claires;
- valider les objectifs proposés pour le plan de travail stratégique post-2020 pour le Réseau Émeraude;
- demander la révision de la Fiche de données standard Émeraude afin qu'elle reste compatible avec la Fiche de données standard de Natura 2000 et de permettre l'élaboration des processus appropriés nécessaires à la désignation de sites du Réseau Émeraude;
- prendre note qu'à l'avenir, les Parties soumettront leurs bases de données du Réseau Émeraude à la nouvelle plateforme Reportnet 3 de l'AEE au lieu du référentiel central de données (CDR);
- saluer les conclusions du projet EU4Environment dans la région du Partenariat oriental;
- saluer la demande des autorités du Liechtenstein d'adopter leurs 2 sites candidats Émeraude;
- remercier les autorités du Monténégro pour leur invitation d'accueillir la réunion du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques en 2025.

Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques

1. Ouverture de la réunion

Le Secrétariat ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants. Il remercie les autorités du Liechtenstein qui accueillent la 14^e réunion du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques dans le cadre de la Présidence du Liechtenstein au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Il ajoute que l'environnement occupe désormais une place importante dans l'agenda du Conseil de l'Europe suite au 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement, en mai 2023, à Reykjavik. Dans le cadre du suivi du Sommet de Reykjavik, une Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'environnement pourrait être élaborée prochainement.

2. Élection du/de la président(e)

Le Secrétariat rappelle aux participants que M. Tore Opdahl (Norvège), qui préside le Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques depuis plusieurs années, occupe désormais de nouvelles fonctions et a démissionné.

Le Secrétariat a reçu la candidature de Mme Danielle Hofmann, Déléguée de la Suisse auprès de la Convention de Berne. En l'absence d'autres candidatures, les participants élisent par acclamation Mme Danielle Hofmann à la Présidence du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques.

Décision du Groupe d'Experts

Les participants élisent par acclamation Mme Danielle Hofmann à la Présidence du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques pour un mandat de 4 années à compter de 2024.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts adopte le projet d'ordre du jour (Annexe 1)

4. Mandat du Groupe et décisions des 42^e et 43^e réunions du Comité permanent de la Convention de Berne

Le Secrétariat rappelle que le Comité permanent de la Convention de Berne a invité le Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques à s'occuper prioritairement d'une clarification et d'un éventuel développement du cadre juridique du Réseau Émeraude, ainsi que du plan de travail stratégique post-2020 pour le Réseau Émeraude.

5. Vision et Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030

Le Secrétariat rappelle qu'en 2021, le 41^e Comité permanent de la Convention de Berne a adopté une Vision à l'horizon 2030 ([T-PVS\(2021\)14](#)) et qu'en 2023 le 43^e Comité permanent l'a complétée par l'adoption d'une Stratégie ([T-PVS\(2023\)18](#)).

Le slogan de la Vision était: « d'ici à 2030, le déclin de la biodiversité est enrayeré, ce qui permet le rétablissement de la vie sauvage et des habitats, améliore la vie des êtres humains et contribue à la santé de la planète ».

Le Plan stratégique offre un cadre aux programmes et activités indispensables à la réalisation de la Vision. Le Plan s'articule autour de 5 objectifs et de 11 cibles adoptés devant être atteints d'ici 2030, dont les cibles 1.1, 1.2 et 1.3 concernent directement les zones protégées.

Le Secrétariat rappelle que les activités prioritaires proposées dans le cadre du Programme d'activités pour 2024 et 2025 devraient contribuer à la réalisation des cibles susmentionnées.

6. Développement des orientations et des outils du Réseau Émeraude

6.a Cadre juridique du Réseau Émeraude

Le Secrétariat rappelle aux participants qu'en 2021, le Comité permanent a défini une feuille de route pour consolider, clarifier, ajuster ou compléter le cadre juridique du Réseau Émeraude. La feuille de route définissait 3 phases de consultation des Parties contractantes:

1. une enquête invitant les Parties et les Observateurs à répondre à la question « Veuillez identifier les problèmes ou défis rencontrés dans la mise en œuvre des éléments pertinents de la Convention et d'autres mesures instaurées pour les sites du Réseau Émeraude, y compris dans le cadre des dossiers. » Sur la base des réponses des Parties, un document présentant une description et une analyse des problèmes et enjeux rencontrés dans la mise en œuvre du Réseau Émeraude, y compris les problèmes associés à des dossiers, sera préparé et examiné lors de la réunion du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques.

2. une session dédiée dans le cadre de la réunion du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques. Elle devra permettre aux Parties d'identifier tout problème ou difficulté rencontré dans la mise en œuvre des éléments pertinents de la Convention et d'autres mesures en place pour les sites Émeraude, et de discuter des solutions envisageables pour remédier aux problèmes/défis identifiés.

3. l'examen par le Comité permanent des options proposées pour remédier aux problèmes, préparées à la lumière des solutions identifiées par le Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques.

M. Arie Trouwborst, consultant, rappelle les démarches entreprises depuis 2020 pour consolider, clarifier, ajuster ou compléter le cadre juridique du Réseau Émeraude. Il présente ensuite les conclusions de l'étude réalisée auprès des Parties contractantes et des Observateurs sur les problèmes ou défis rencontrés dans la mise en place du Réseau Émeraude, à laquelle 5 Parties contractantes ont participé (document [T-PVS/PA\(2024\)03](#)).

Pratiquement tous les répondants déplorent que les informations relatives au Réseau Émeraude soient réparties sur de trop nombreux documents, ce qui n'aide pas les Parties à comprendre quels sont les exigences contraignantes. Un document unique et concis, énonçant simplement les normes à respecter pour les sites du Réseau Émeraude et permettant de distinguer clairement les exigences contraignantes de celles qui ne le sont pas, permettrait de répondre à cette préoccupation générale.

M. Trouwborst conclut, à la lumière de l'enquête la plus récente auprès des Parties et des conclusions de l'étude réalisée en 2021, à:

- un net soutien en faveur de l'adoption d'une déclaration claire, en un seul document concis, de ce que l'on peut affirmer actuellement avec certitude, sur la base de la Convention et des Résolutions et Recommandations actuelles, concernant les obligations des Parties à l'égard des sites du Réseau Émeraude, en faisant clairement la distinction entre les exigences contraignantes et les exigences non contraignantes;
- un net soutien en faveur d'une clarification supplémentaire des aspects du cadre juridique qui sont actuellement peu clairs, mais aucun accord sur les aspects à traiter en priorité;
- l'absence de consensus sur une harmonisation plus poussée avec le régime de Natura 2000.

Au cours des échanges qui suivent, le Groupe d'experts examine la possibilité de comparer les obligations dérivées du réseau Natura 2000 avec celles du Réseau Émeraude. Cet aspect intéresse tout spécialement les Parties candidates à l'adhésion à l'UE. Le Secrétariat rappelle que l'objectif de la

réflexion sur le cadre juridique du Réseau Émeraude est qu'il y ait moins de nouvelles plaintes relatives à des sites Émeraude, voire plus aucune.

Les participants du Groupe d'experts expriment également leur souhait d'obtenir des orientations supplémentaires, notamment en matière d'études d'impact sur l'environnement et des gestion des sites Émeraude.

A l'issue de la discussion, les participants du Groupe d'experts optent pour une démarche en deux étapes:

- préparer un document réunissant, dans un langage accessible, les obligations contraignantes et non contraignantes et soulignant les aspects peu clairs des exigences du cadre juridique.
M. Troubworst suggère de donner à ce document la forme d'une recommandation du Comité permanent de la Convention de Berne;
- préparer des orientations détaillées sur les exigences actuellement considérées comme peu claires (résultats à atteindre au titre de l'Article 4 de la Convention, suivi et rapports, statut de protection des sites, mesures de gestion des sites, évaluation et autorisation de projets, portée des dérogations au titre de l'Article 9 de la Convention) et accorder la priorité aux domaines directement liés aux dispositions de la Convention.

Décision du Groupe d'Experts

Les participants du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques saluent les conclusions de l'étude réalisée et chargent le Secrétariat d'élaborer un projet de recommandation faisant la synthèse, dans un langage accessible, des obligations contraignantes et non contraignantes des Parties contractantes à l'égard du Réseau Émeraude et répertorient les exigences peu claires en vue de leur examen par la 44^e réunion du Comité permanent de la Convention de Berne.

Ce projet de recommandation sera diffusé auprès des participants du Groupe d'experts pour commentaires avant la réunion du Comité permanent.

6.b Plan de travail stratégique post-2020 pour le Réseau Émeraude

M. Otars Opermanis, consultant, rappelle aux participants qu'en 2020, le Comité permanent a salué les principes du plan de travail stratégique post-2020 proposé pour le Réseau Émeraude (présentés dans le document [T-PVS/PA\(2020\)04rev](#)). Il a chargé le Secrétariat de poursuivre l'élaboration de ce plan de travail à la lumière des objectifs mondiaux de la Convention sur la diversité biologique, des orientations interprétatives de l'UE relatives aux objectifs définis dans la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 et de la Vision pour la Convention de Berne à l'horizon 2030.

Il présente les cibles minimales pour le Réseau Émeraude à l'horizon 2030 ([T-PVS/PA\(2024\)05](#)), réexaminées en tenant compte des possibilités des Parties contractantes et de l'état d'avancement du Réseau Émeraude dans les divers pays.

Il souligne que l'objectif premier du Réseau Émeraude est la conservation durable des espèces et des habitats protégés par la Convention de Berne et pouvant faire l'objet d'un classement de site. Les progrès vers la réalisation de cet objectif sont mesurés par l'indice de suffisance. L'objectif proposé est d'améliorer l'indice de suffisance suivant que les Parties ont bénéficié de 1, 2 ou 3 évaluations biogéographiques.

Pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre de la Phase II du processus de constitution du Réseau Émeraude en mettant l'accent sur la protection juridique des sites du Réseau Émeraude, l'objectif proposé est qu'en 2030, tous les sites Émeraude soumis à une évaluation biogéographique jusqu'en 2028 soient adoptés par le Comité permanent.

Concernant la Phase III du processus de constitution du Réseau Émeraude, les sites doivent être dotés de plans de gestion comportant des objectifs de sauvegarde et des mesures adéquates de conservation programmées et réalisées parallèlement au suivi des espèces et des habitats. L'objectif proposé est qu'en 2030, 40% des sites Émeraude bénéficient d'un plan de gestion.

Il conclut en rappelant que la condition préalable à la réalisation des objectifs proposés est que les Parties mettent régulièrement à jour leurs bases de données du Réseau Émeraude. Par conséquent, les Parties seront tenues de soumettre deux bases de données actualisées du Réseau Émeraude d'ici à 2030.

Voici une synthèse des propositions d'objectifs minimaux à atteindre d'ici à 2030:

Numéro de l'indicateur	Description de l'indicateur	Valeur proposée de l'objectif minimal pour 2030
1	Nombre de bases de données nouvelles ou actualisées du Réseau Émeraude suivies d'évaluations biogéographiques	2
2	Indice de suffisance Part des constats de « suffisance » dans l'ensemble des conclusions	Groupe 0 (aucune évaluation biogéographique): 25% Groupe 1 (1 évaluation biogéographique): 35% Groupe 2 (2 évaluations biogéographiques): 50% Groupe 3 (3 évaluations biogéographiques): 60%
3	Tous les sites Émeraude soumis au processus d'évaluation biogéographique jusqu'en 2028 devraient être adoptés par le Comité permanent en 2030.	Qualitatif: oui
4	Pourcentage de sites Émeraude dotés d'un plan de gestion:	40%

Décision du Groupe d'Experts

Les participants du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques approuvent les objectifs et invitent le Comité permanent à les valider et à envisager leur éventuelle révision à la lumière de l'examen à mi-parcours du plan de travail stratégique post-2020 pour le Réseau Émeraude.

6.c Version amendée de la Fiche de données standard du Réseau Natura 2000

Mme Laura Patricia Gavilán présente aux participants la version révisée de la Fiche de données standard (FDS) du Réseau Natura 2000 au nom de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Cette FDS a été révisée afin d'améliorer la disponibilité et la qualité des données, de communiquer des informations sur les objectifs de sauvegarde, les mesures et l'efficacité de la gestion, et de renforcer la cohérence avec les rapports au titre des Directives Nature et destinés à informer la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. La FDS révisée est en outre compatible avec la nouvelle plateforme Reportnet 3 de soumission de rapports de l'AEE. Mme Gavilán ajoute que la FDS Natura 2000 révisée entrera en vigueur le 1^{er} février 2025 et que les champs nouvellement ajoutés resteront facultatifs jusqu'à la fin de l'année 2027.

M. Marc Roekaerts, consultant, informe les participants de la possibilité de transposer les changements de la FDS Natura 2000 dans la FDS du Réseau Émeraude. Il rappelle que les flux de données des Réseaux Émeraude et Natura 2000 sont harmonisés et que les outils du Réseau Émeraude sont hébergés dans l'infrastructure informatique de l'AEE. Enfin, il souligne que la maintenance de la FDS actuelle du Réseau Émeraude ne pourra pas être assurée au-delà de 2026.

Il ajoute également que les nouveaux champs sur les objectifs de sauvegarde, les mesures et l'efficacité de la gestion introduits dans la FDS Natura 2000 pourront aider à développer des indicateurs supplémentaires sur l'efficacité de la gestion afin de mesurer les progrès vers la réalisation de la cible 1.3 du Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030 et de la troisième phase du processus de mise en place du Réseau Émeraude.

Décision du Groupe d'Experts

Les participants du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques prennent note de la Fiche de données standard révisée de Natura 2000 et décident qu'il convient de soumettre/présenter un document d'information à la prochaine réunion du Comité permanent afin que les Parties examinent les implications et options d'une révision de la Fiche de données standard Émeraude, ainsi que les changements apportés à la FDS Natura 2000, comme par exemple la possibilité de rendre ces modifications facultatives pour les Parties contractantes non membres de l'UE. Les participants décident également d'examiner tout retour d'informations des Parties lors de la prochaine réunion du Groupe d'experts. Ils invitent en outre le Comité permanent à charger le Secrétariat de proposer, en collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement, des options visant à assurer la transition de la FDS actuelle du Réseau Émeraude vers une version révisée, assorties d'un calendrier.

6.d Plateforme de soumission de rapports Reportnet 3

M. Jonathan Maidens, Agence européenne pour l'environnement, présente aux participants la nouvelle plateforme de soumission de rapports Reportnet 3. Cette dernière a été conçue en raison du nombre croissant d'obligations de rapport à traiter et de la technologie vieillissante de l'ancienne plateforme.

Reportnet 3 est un outil plus convivial et permet le travail collaboratif.

Il assure que le processus de soumission de rapports reste globalement inchangé. Les personnes chargées des rapports collecteront des données, les soumettront et les feront valider. Il souligne que Reportnet 3 stockera des données, et plus des fichiers.

M. Marc Roekaerts, consultant, indique aux participants dans quelle mesure Reportnet 3 affectera le flux de données du Réseau Émeraude. À partir de 2025, les États membres de l'UE utiliseront la nouvelle FDS Natura 2000 et Reportnet 3. La maintenance de l'actuel FDS Manager sera interrompue, et il ne sera même plus possible d'installer FDS Manager sur les ordinateurs récents.

Les outils Natura 2000 (outil de visualisation – Viewer - et Web App) seront migrés vers un système plus performant intégrant tous les aspects scientifiques et administratifs de la gestion du réseau. Les outils du Réseau Émeraude devraient également migrer afin d'assurer la mise à jour automatique de l'outil de visualisation du Réseau Émeraude et du Baromètre.

Décision du Groupe d'Experts

Les participants du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques prennent note du processus de soumission à Reportnet 3 et chargent le Secrétariat de préparer un document d'orientation à l'intention des chargés de rapports.

7. État des lieux du Réseau Émeraude et perspectives futures

7.a Programme de l'Union européenne pour l'environnement dans la région du Partenariat oriental

M. Otars Opermanis, consultant, présente aux participants les 5 objectifs du projet EU4Environment mis en œuvre dans la région du Partenariat oriental:

- des décisions plus vertes;
- une économie circulaire et de nouvelles opportunités de croissance;
- des conditions de concurrence équitables d'un point de vue environnemental;
- les services des écosystèmes et les moyens de subsistance;
- les échanges de connaissances et la coordination.

Le quatrième objectif concernant « les services des écosystèmes et moyens de subsistance » est mis en œuvre par la Banque mondiale. Cet objectif comprend:

- le développement du Réseau Émeraude;
- la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles;
- le renforcement de la promotion du commerce légal et de la prévention du commerce illicite de produits ligneux;
- la promotion du financement stratégique du secteur de la gestion des forêts et des ressources naturelles.

Le projet a produit les résultats suivants:

Arménie: un réexamen du Réseau Émeraude, l'élaboration d'une feuille de route à l'horizon 2030, la préparation d'orientations sur la conception de plans de gestion, la rédaction d'un plan de gestion pour un site Émeraude et des événements de renforcement des capacités.

Azerbaïdjan: l'élaboration d'une feuille de route à l'horizon 2030, la préparation d'orientations sur la conception de plans de gestion et la rédaction d'un plan de gestion pour un site Émeraude.

Géorgie: une analyse du Réseau Émeraude et l'élaboration de lignes directrices pour la gestion des habitats forestiers.

République de Moldova: l'élaboration d'une feuille de route à l'horizon 2030, la préparation d'orientations sur la conception de plans de gestion, la rédaction d'un plan de gestion pour un site Émeraude et des événements de renforcement des capacités.

Décision du Groupe d'Experts

Les participants du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques prennent note des résultats du projet EU4Environment.

7.b Feuilles de route nationales élaborées par les pays du Partenariat oriental

Mme Veronica Josu, Déléguée de la République de Moldova à la Convention de Berne, présente aux participants le projet de feuille de route pour le développement du Réseau Émeraude dans son pays à l'horizon 2030.

Cette feuille de route couvre dix années et prévoit des activités et des mesures permettant d'ajouter jusqu'à 10 % de superficie au Réseau Émeraude d'ici à 2030, d'atteindre un indice de suffisance d'environ 80% en 2030 et d'élaborer des plans de gestion pour 90% des sites.

La feuille de route comprend:

- la collecte d'informations sur le statut écologique actuel et la répartition des espèces et des habitats d'intérêt européen, ainsi que la promotion de l'identification de nouveaux sites pour le Réseau Émeraude;
- la préparation et la publication d'un registre des sites du Réseau Émeraude sur le site Internet de l'Agence pour l'environnement;
- le développement d'un flux de données nationales permettant notamment de soumettre régulièrement des rapports à la Convention de Berne sur les progrès de la sauvegarde ainsi que des informations actualisées sur les espèces et les habitats;
- l'identification de sites supplémentaires à intégrer au Réseau Émeraude;
- la préparation de lignes directrices pour le suivi, d'outils et de rapports dans le cadre des dispositions de la Convention de Berne;
- l'élaboration de plans de gestion pour les sites Émeraude.

7.c Le Réseau Émeraude au Liechtenstein

M. Oliver Mueller, Délégué du Liechtenstein à la Convention de Berne, présente aux participants le développement du Réseau Émeraude dans son pays.

Le Liechtenstein compte 10 réserves naturelles, dont les deux plus grandes ont déjà le statut de sites candidats Émeraude. Ces 2 sites candidats représentent 0,9 % du territoire et ont un indice de suffisance de 9,6%.

Les autorités souhaitent prioritairement finaliser le plan d'action pour la diversité biologique afin de sensibiliser les milieux politiques et d'offrir un cadre d'action pour la réalisation des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et du Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030.

M. Oliver Mueller conclut sa présentation en annonçant aux participants que le Liechtenstein va proposer 2 sites candidats Émeraude pour adoption par la prochaine réunion du Comité permanent de la Convention de Berne.

Décision du Groupe d'Experts

Les participants du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques saluent la décision des autorités du Liechtenstein de proposer leurs 2 sites candidats Émeraude pour adoption par la 44^e réunion du Comité permanent de la Convention de Berne.

7.d Développement du Réseau dans les Parties contractantes et nomination de sites Émeraude

La Présidente invite les Parties contractantes à présenter les faits marquants du développement du Réseau Émeraude en 2023.

Le représentant de l'Arménie annonce la création de plans de gestion pour deux sites Émeraude dans le cadre du projet EU4Environment, et une consultation du public est actuellement en cours concernant la délimitation de la liste révisée des sites Émeraude.

La représentante de la Géorgie indique que des plans de gestion ont été élaborés pour 9 sites Émeraude, et que son pays prévoit de réviser les Fiches de données standard des 66 sites Émeraude, essentiellement pour prendre en compte les conclusions de la dernière évaluation biogéographique. Elle ajoute que des orientations sur le Réseau Émeraude sont en préparation et que la Géorgie prépare l'intégration des objectifs du Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030 dans sa propre Stratégie et plan d'action nationaux pour la diversité biologique à l'horizon 2030.

Le représentant du Monténégro déclare que des recherches sont menées pour 27 sites Émeraude et que 60% du territoire a été cartographié.

Le représentant de la Macédoine du Nord explique que 35 zones d'intérêt spécial pour la conservation représentant 29% du territoire ont été identifiées et que les Fiches de données standard de 21 espaces seront révisées dans le cadre d'un projet IAP en cours.

Le représentant de la Serbie annonce que son pays concentre ses efforts sur les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, et qu'il pourrait soumettre une base de données actualisée du Réseau Émeraude en 2025.

Le représentant de la Suisse annonce que son pays a entrepris le réexamen des aires protégées nationales et qu'une poursuite du développement du Réseau Émeraude est en particulier envisagée dans le cadre des travaux des Cantons sur les infrastructures écologiques.

La représentante de la Türkiye reconnaît un manque de sensibilisation et de fondement juridique pour le développement du Réseau Émeraude dans son pays.

Le représentant du Royaume-Uni rappelle que la Fiche de données standard de 3 sites Émeraude a été révisée en 2023 et ajoute que son pays envisage de fournir les données pertinentes afin d'intégrer le Baromètre du Réseau Émeraude et d'évaluer la suffisance des espèces d'oiseaux.

Le Secrétariat rappelle que le Groupe d'experts a été chargé d'examiner toute proposition de nomination de sites candidats ou adoptés du Réseau Émeraude.

Le Secrétariat rappelle aux participants les informations déjà communiquées par le représentant du Liechtenstein sous le point 7c de l'ordre du jour, la nomination de leurs 2 sites candidats Émeraude pour adoption par le 44^e Comité permanent.

Le Secrétariat rappelle que les Parties contractantes sont invitées à communiquer au Secrétariat, au plus tard le 1^{er} novembre, les informations et données demandées concernant les sites proposés pour nomination comme candidats ou adoption.

Décision du Groupe d'Experts

Les participants du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques prennent note des faits récents concernant le Réseau Émeraude dans les Parties contractantes.

8. Activités futures du Groupe d'experts

8.a Programme d'activités 2024 - 2025

Le Secrétariat rappelle aux participants que les activités doivent contribuer prioritairement à la mise en œuvre du plan de travail stratégique post-2020 pour le Réseau Émeraude.

Les Parties sont encouragées à soumettre au moins deux nouvelles bases de données du Réseau Émeraude qui devraient donner lieu à des séminaires évaluation biogéographique.

Des travaux supplémentaires devraient être menés pour préparer des documents d'orientation visant à aider les Parties dans la mise en œuvre du Réseau Émeraude et veiller à ce que les outils informatiques du Réseau Émeraude restent opérationnels avec l'introduction progressive de Reportnet 3 et restent alignés sur Natura 2000.

8.b Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe d'experts

La réunion 2025 du Groupe d'experts sera programmée fin septembre ou début octobre 2025 au Monténégro.

9. Questions diverses

Le représentant d'Europarc suggère la création d'un prix Réseau Émeraude sur le modèle des critères du prix Natura 2000. Le Secrétariat provoque de la suggestion et informe participants qu'il examinera le fonctionnement du prix Natura 2000 en vue d'informer le Groupe d'experts de la faisabilité du lancement d'une initiative similaire pour le Réseau Émeraude.

10. Clôture de la réunion

La Présidente remercie les participants, les experts et les autorités du Liechtenstein et clôt la réunion.



Annexe I – ordre du jour

		Documents	Résultats attendus
<i>Mercredi 17 avril</i>			
9.00	11. Ouverture de la réunion	Paroles d'ouverture par le Secrétaire de la Convention de Berne	
	12. Élection du/de la président(e)		
	13. Adoption de l'ordre du jour	Ordre du jour de la réunion T-PVS/Agenda(2024)01 Pour adoption	Les membres les observateurs du Groupe d'experts sont informés des objectifs de la réunion et adoptent l'ordre du jour.
	14. Mandat du Groupe et décisions des 42 ^e et 43 ^e réunions du Comité permanent de la Convention de Berne	Rapport de la 13 ^e réunion du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques T-PVS/PA(2022)07	Les points marquants des 42 ^e et 43 ^e réunions du Comité permanent de la Convention de Berne sont rappelés.

	<p><i>Présentation par le Secrétariat</i></p>	<p>Extrait de la liste des décisions et des textes adoptés concernant la protection des habitats lors des 42^e et 43^e réunions du Comité permanent</p> <p>T-PVS/PA(2024)01 et T-PVS/PA(2024)02</p> <p>Pour information</p>	
	<p>15. Vision et Plan stratégique pour la Convention de Berne à l’horizon 2030</p> <p><i>Présentation par le Secrétariat</i></p> <p><i>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts sont informés de la Vision et du Plan stratégique pour la Convention de Berne à l’horizon 2030 et sont invités à réfléchir comment les travaux du Groupe d'experts contribuent à la réalisation du Plan stratégique.</i></p>	<p>Plan stratégique pour la Convention de Berne à l’horizon 2030</p> <p>T-PVS(2023)18</p> <p>Vision pour la Convention de Berne à l’horizon 2030</p> <p>T-PVS(2021)14</p> <p>Pour information</p>	<p>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts prennent note de la Vision et du Plan stratégique pour la Convention de Berne à l’horizon 2030.</p>
	<p>16. Développement des orientations et des outils du Réseau Émeraude</p>		

	<p>6.a Cadre juridique du Réseau Émeraude</p> <p><i>Présentation par M. Arie Trouwborst, consultant</i></p> <p><i>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts sont informés des défis et problèmes rencontrés par les Parties dans la mise en place du Réseau Émeraude et sont invités à identifier les solutions envisageables.</i></p>	<p>Défis et problèmes rencontrés par les Parties contractantes dans la mise en place du Réseau Émeraude – solutions envisageables</p> <p><u>T-PVS/PA(2024)03</u></p> <p>Travaux futurs sur le cadre juridique du Réseau Émeraude – prochaines étapes envisageables</p> <p><u>T-PVS/PA(2021)01</u></p> <p>Conclusion de la consultation des Parties contractantes sur les suites à donner aux conclusions de l'analyse juridique de 2020</p> <p><u>T-PVS/PA(2021)02</u></p> <p>Obligations des Parties à la Convention de Berne en matière de conservation des sites Émeraude candidats et adoptés: analyse juridique</p> <p><u>T-PVS/PA(2020)07</u></p> <p>Pour examen et décision</p>	<p>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts s'accordent sur des solutions aux défis et problèmes signalés par les Parties contractantes et donnent au Secrétariat des orientations pour l'élaboration d'options concrètes pour résoudre ces défis et problèmes.</p>
--	---	---	---

	<p>6.b Plan de travail stratégique post-2020 pour le Réseau Émeraude</p> <p><i>Présentation par M. Otars Opermanis, consultant</i></p> <p><i>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts entendent un rappel du plan de travail stratégique post-2020 pour le Réseau Émeraude et sont invités à tenir un échange de vues sur les objectifs à atteindre du point de vue de la Vision de la Convention de Berne à l'horizon 2030 et du Plan stratégique correspondant, ainsi que du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.</i></p>	<p>Objectifs révisés pour le Réseau Émeraude à l'horizon 2030</p> <p>T-PVS/PA(2024)05</p> <p>Plan de travail stratégique post-2020 pour le Réseau Émeraude</p> <p>T-PVS/PA(2020)04rev</p> <p>Cadre de suivi pour la mise en place du Réseau Émeraude</p> <p>T-PVS/PA(2020)02</p> <p>Plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030</p> <p>T-PVS(2023)18</p> <p>Pour examen et décision</p>	<p>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts s'accordent sur des objectifs pertinents à réaliser dans le cadre du Plan de travail stratégique post-2020 pour le Réseau Émeraude.</p>
	<p>6.c Version amendée de la Fiche de données standard du Réseau Natura 2000</p>	<p>Document soulignant les changements apportés dans la version révisée de la Fiche de données standard Natura 2000</p>	<p>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts prennent note des amendements apportés à la FDS Natura 2000 et indiquent au Secrétariat dans quelle mesure les amendements devraient être transposés dans la FDS du Réseau Émeraude.</p>

	<p><i>Présentation par Mme Laura Patricia Gavilán au nom de l'Agence européenne pour l'environnement</i></p> <p><i>Présentation par M. Marc Roekaerts, consultant</i></p> <p><i>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts sont informés des changements apportés à la Fiche de données standard (FDS) Natura 2000 et sont invités à tenir un échange de vues sur l'intérêt de ces changements pour la FDS du Réseau Émeraude et pour les indicateurs du Baromètre du Réseau Émeraude.</i></p>	<p><u>T-PVS/PA(2024)04</u></p> <p>Pour examen et décision</p>	
	<p>6.d Plateforme de soumission de rapports Reportnet 3</p> <p><i>Présentation par M. Jonathan Maidens – Agence européenne pour l'environnement</i></p> <p><i>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts sont informés du nouveau processus de soumission des rapports sur Reportnet 3, et sont invités à un échange de vues sur les implications pour la soumission de bases de données du Réseau Émeraude.</i></p>	<p>Pour examen et décision</p>	<p>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts prennent note du processus de soumission des rapports sur Reportnet 3 et indiquent au Secrétariat les suites à donner.</p>
	<p>7. État des lieux du Réseau Émeraude et perspectives futures</p>		

	<p>7.a Programme de l'Union européenne pour l'environnement dans la région du Partenariat oriental</p> <p><i>Présentation de M. Otars Opermanis au nom de la Banque mondiale</i></p> <p><i>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts sont informés des résultats du Programme de l'Union européenne pour l'environnement mis en œuvre par la Banque mondiale dans la région du Partenariat oriental.</i></p>	<p>Site Internet EU4Environment</p> <p>Pour information</p>	<p>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts prennent note des progrès dans la mise en œuvre du Programme de l'Union européenne pour l'environnement.</p>
	<p>7.b Feuilles de route nationales élaborées par les pays du Partenariat oriental</p> <p><i>Présentation par Mme Veronica Josu – représentante de la République de Moldova</i></p> <p><i>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts sont informés des feuilles de route élaborées par les pays du Partenariat oriental pour la mise en œuvre du Plan de travail stratégique post-2020 du Réseau Emeraude et sont invités à procéder à un échange de</i></p>	<p>Lien vers la feuille de route de la République de Moldova</p>	<p>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts prennent note des feuilles de route élaborées par les pays du Partenariat oriental.</p>

	<p><i>vues sur la mesure dans laquelle ces feuilles de route pourraient inspirer d'autres Parties à la Convention.</i></p>	<p>Pour information</p>	
	<p>7.c Le Réseau Émeraude au Liechtenstein</p> <p><i>Présentation par M. Oliver Mueller, Bureau de l'environnement du Liechtenstein</i></p> <p><i>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts sont informés des principaux éléments du Réseau Émeraude au Liechtenstein.</i></p>	<p>Pour information</p>	<p>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts prennent note des principaux éléments du Réseau Émeraude au Liechtenstein.</p>
	<p>7.d Développement du Réseau dans les Parties contractantes et nomination de sites Émeraude</p> <p><i>Tour de table</i></p> <p><i>Rappel du Secrétariat</i></p> <p><i>Les représentants des Parties contractantes sont invités à informer le Groupe d'experts des faits récents concernant le Réseau Émeraude dans leur pays.</i></p>		<p>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts prennent note des faits récents concernant le Réseau Émeraude dans les Parties contractantes.</p> <p>Les pays sont invités à demander la nomination officielle par le Comité permanent de leurs sites Émeraude récemment proposés comme sites candidats Émeraude.</p>

	<p><i>Les représentants des Parties contractantes et des États observateurs sont invités à confirmer que tous les sites nouvellement proposés de leurs récentes bases de données nationales pourront être soumis au Comité permanent de la Convention de Berne pour nomination officielle comme sites candidats.</i></p> <p><i>Les représentants des Parties contractantes et des États observateurs sont invités à indiquer au Secrétariat si leur pays soumet ses sites candidats Émeraude pour adoption officielle comme sites Émeraude par le Comité permanent de la Convention de Berne.</i></p>	<p>Pour examen et décision</p>	<p>Les pays peuvent demander l'adoption officielle comme sites Émeraude (ZISC) de leurs sites candidats par le Comité permanent.</p>
<p>8. Activités futures du Groupe d'experts</p>			
<p>8.a Programme d'activités 2024 - 2025</p> <p><i>Présentation par le Secrétariat</i></p> <p><i>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts sont invités à proposer et à examiner des activités prioritaires pour 2024 et 2025.</i></p>		<p>Pour examen et décision</p>	<p>Des activités prioritaires sont identifiées pour être intégrées au programme de travail 2024 et/ou au projet de Programme d'activités pour 2025 de la Convention de Berne (sous réserve de la disponibilité des ressources humaines et financières)</p>
<p>8.b Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe d'experts</p>			<p>Le lieu et les dates provisoires de la prochaine réunion sont décidés.</p>

	<p><i>Présentation par le Secrétariat</i></p> <p><i>Les membres et les observateurs du Groupe d'experts désireux d'accueillir la prochaine réunion du Groupe d'experts sont invités à en informer le Secrétariat.</i></p>	Pour décision	
	9. Questions diverses		
	10. Clôture de la réunion		
12.00	<p><i>Jeudi 18 avril</i></p> <p>Fin de la réunion officielle</p>		
12.30	<p>Déjeuner à Ruggell à l'aimable invitation de Mme Sabine MONAUNI, Vice-première ministre et Ministre de l'Intérieur, de l'Économie et de l'Environnement du Liechtenstein</p>		
13.30 - 17.00	<p><i>Excursion dans la réserve naturelle du Ruggeller Riet sous la direction du Dr Jürgen Kühnis et de Rainer Kühnis,</i></p> <p>Paroles d'ouverture de Mme Sabine MONAUNI, Vice-première ministre et Ministre de l'Intérieur, de l'Économie et de l'Environnement du Liechtenstein et de M. Christian Öhri, Maire de Ruggell</p>		



Annexe XI – Liste des participants

Annexe 2 – Liste des participants

CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTES

Contracting Party	Name
ARMENIA / ARMENIE	Mr Hakob MATEVOSYAN Chief Specialist of the department of Specially Protected Areas and Biodiversity Policy Ministry of Environment of the Republic of Armenia, 0010, Government Building 3, Republic Square, Yerevan
CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Mr Jan PLESNÍK Adviser for foreign affairs, Nature Conservation Agency of the Czech Republic
GEORGIA / GÉORGIE	Ms Salome NOZADZE Biodiversity Specialist Biodiversity and Forestry Department Ministry of Environmental Protection and Agriculture of Georgia
HUNGARY / HONGRIE	Dr. Andrea RISKÓ Head of Ecology Unit Department for Nature Conservation, Ministry of Agriculture
LIECHTENSTEIN	Mr Oliver MUELLER Office of Environment Department Forest and Landscape
REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA	Ms Veronica JOSU Policy on Nature Conservation and Biosafety Department Ministry of Environment
MONTENEGRO	Ms Anela SIJARIĆ Head of the Department for Freshwater and Terrestrial Ecosystems Directorate for Climate Change and Nature Protection Ministry of Tourism, Ecology, Sustainable Development and Northern Development IV Proleterske brigade 19, 81000 Podgorica
NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD	Ms Marija DIRLEVSKA-CHALOSKA National Focal Point for Bern Convention Head of biodiversity and GMO Unit

	Department of Nature Ministry of Environment and Physical Planning Square “Presveta Bogorodica” no. 3 Skopje
SERBIA / SERBIE	Ms Snezana PROKIC Ministry of Environmental Protection of the Republic of Serbia
SWITZERLAND / SUISSE	Ms Danielle HOFMANN Office fédéral de l'environnement OFEV Division Biodiversité et paysage Section Faune sauvage et conservation des espèces Ms Gabriella SILVESTRI Office fédéral de l'environnement OFEV
TÜRKIYE	Ms Zerrin KARAARSLAN ÜNVER Landscape Architect (MSc.) General Directorate of Nature Conservation and National Parks
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	Mr Simon MACKOWN Head of Species Recovery and Reintroductions Policy National Biodiversity and Ivory Team Wildlife Division, Defra Ms Maria CHADWICK Ms Sarah SCOTT Technical advisor for the Bern Convention Senior International Biodiversity Adviser

OBSERVERS / OBSERVATEURS

Organisation	Representative
EUROPARC	Mr Stefano SANTI
European Environment Agency	Mr Jonathan MAIDENS (online)
Pro Natura	Mr. Friedrich WULF Head, International Biodiversity Policy Pro Natura – Friends of the Earth Switzerland Dornacherstr. 192, 4053 Basel

EXPERTS / EXPERTS

Mr Arie TROUWBORST	Professor of Nature Conservation Law Tilburg Law School The Netherlands
Mr Marc ROEKAERTS	Consultant Belgium
Mr Otars OPERMANIS	Consultant

	Latvia
Ms Laura Patricia GAVILÁN (online)	Consultant Spain

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / *SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE*

Mr Gianluca SILVESTRINI	Head of the Biodiversity and Landscape Division
Mr Marc HORY	Project Manager Secretariat of the Bern Convention